MAIRIE DE TERSSAC N° 09-2019

81150 TERSSAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 30 Septembre 2019

Présents : Jean-Claude ARNAUD, Bernard CALMETTES, Yves CHAPRON, Jacqueline COURDEDE, Martine JUND, Nathalie LACASSAGNE, Claudine MONTELS, Christophe PETIT, Jean Philippe ROQUES, Pascale SAUREL, Ulysse ZANIBELLATO.
Excusés : Madeleine BRUSCHET, Cathie MOTYL, Jean Bernard PHALIPOU (pouvoir à Bernard CALMETTES), Pierre SOULIE (pouvoir à Claudine MONTELS),
Personnel : Nathalie LOSIAUX
Secrétaire de séance : Nathalie LACASSAGNE

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- *Approbation du Compte-rendu du 26 août 2019,*
- *Déplacement zone 50 sur le RD 13 (aménagement carrefour Larroque),*
- *PLUi : rapport,*
- *Communication : présentation du Terssac-Actu d'Octobre,*
- *Vie associative : compte-rendu de la réunion des Présidents,*
- *Convention Média-Tarn « Ecole et Cinéma »,*
- *Décisions modificatives budgétaires,*
- *Questions et Informations diverses.*

En ouverture Monsieur le Maire remercie Christian FABRE correspondant de presse du Tarn Libre.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 26 août 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Déplacement zone 50 sur le RD 13 (aménagement carrefour Larroque)

Afin de pouvoir réaliser l'aménagement du carrefour par la création d'un tourne-à-gauche et de deux terre-pleins centraux, il faut au préalable prendre une délibération pour déplacer le panneau d'entrée du village et donc le panneau de limitation à 50 km/heure.
Il faudra également soit déplacer le radar pédagogique, soit le paramétrer à 50 km/heure.

Martine JUND souhaite connaître le point de vue des habitants du chemin de Larroque. Monsieur le Maire précise que le projet a été présenté à l'occasion du repas de quartier de l'association du chemin de Larroque et a reçu un avis favorable.
Concernant la voirie, une réfection partielle est prévue pour améliorer le chemin de Larroque qui ne peut être refait dans sa totalité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 - PLUi : rapport et PDU

Claudine MONTELS présente ce point de l'ordre du jour.
Le rapport d'analyse et les conclusions d'enquête ont été transmis par mail à la mairie le 13 septembre 2019. Une rencontre avec les membres de la C2A a eu lieu le jeudi 26 septembre 2019 et l'ensemble des différentes requêtes a été examiné afin d'émettre l'avis de la commune.
Concernant les demandes de changement d'orientation sur les différentes parcelles situées au-delà de la voie rapide, la commune s'est rangée à l'avis du commissaire enquêteur qui maintient les parcelles en zones inconstructibles, sachant que certaines sont incluses dans une ZAD (Zone d'Aménagement Différé).
Concernant les parcelles situées en bordure de la RD13, un avis favorable a été émis pour les demandes de trois riverains afin de permettre des constructions en double rideau et d'être cohérent avec ce qui avait été fait antérieurement.
Les observations de la commune seront intégrées dans le rapport émis par la commission d'enquête. Le dossier complet est mis à disposition des Terssacois à la mairie.
Le PLUi devrait être approuvé lors du conseil communautaire de fin d'année 2019.
Il devrait être appliqué à partir du 1er trimestre 2020.

Claudine MONTELS fait un point sur le Plan de Déplacements Urbains (PDU).
Elle rappelle que par délibération du 6 octobre 2016, la communauté d'agglomération a approuvé l'élaboration d'un schéma directeur piéton. Cette démarche permet d'identifier, de hiérarchiser et de planifier les actions à mettre en œuvre sur les 16 communes afin de sécuriser et renforcer la place des piétons sur l'espace public et en particulier dans les lieux ou la vie locale est prédominante.
Pour élaborer ce schéma directeur l'agglomération a décidé d'engager une étude avec l'appui d'un prestataire et bénéficie pour cela du soutien financier de l'ADEME.
L'étude va démarrer au début du mois d'octobre 2019 et se déroulera en deux phases :
- analyser le territoire, afin d'identifier les secteurs à enjeux désignés pôle de marchabilité,
- définir en concertation avec les différentes communes des priorités d'intervention à l'intérieur des pôles de marchabilité.
Un comité de pilotage, composé des élus membres de la commission mobilité, habitat et urbanisme et de représentants des partenaires techniques, institutionnels et financiers (ADEME, DDT, Département, Région), a été créé. La réunion de lancement de l'étude a eu lieu le vendredi 27 septembre 2019. Au cours de cette réunion, ont été présentés les enjeux du développement de la marche par le biais d'exemples pratiques et d'actions mises en œuvre pour la favoriser, sur des territoires comparables à celui de l'agglomération. L'étude a été confiée à un cabinet toulousain avec comme axe prioritaire : l'étude de cheminements piétons dans les centres proches des écoles.
Cette étude devrait se terminer au 1er semestre 2020. La première phase se déroulera sous forme d'ateliers début novembre 2019 par secteur, le comité de pilotage sera réuni ensuite.

Le Conseil Municipal souhaite une étude de faisabilité d'un sentier piétonnier pour rejoindre la Guitardié et d'un aménagement déplacement doux en direction de La Maladrerie.

4 - Communication : présentation du Terssac-Actu d'Octobre

Jean-Claude ARNAUD présente ce point de l'ordre du jour.
Le nouveau Terssac-Actu est présenté en séance. Nouveau format (19x26), et de nouvelles rubriques : dossier à thème, retour en images sur les événements passés, activités du village, mise en avant d'associations du village et une 4ème de couverture réservée à la publicité.
La relecture a été effectuée. L'impression est prévue en fin de semaine. Un tirage à 650 exemplaires sera réalisé au lieu des 600 habituels pour permettre une distribution aux entreprises de la commune.
Jean-Claude ARNAUD rappelle l'organisation des différentes actions de communication. La commission communication se réuniera à 20 H 30, le mardi 5 novembre et ensuite le comité de rédaction travaillera à la conception du prochain Terss'actualités.

8 - Questions et informations diverses

- Lotissement du Colombier :
Monsieur le Maire indique que le permis de lotir a été refait pour être en conformité avec la loi ALUR et le PLUi. Malgré cela, le retour des services de la DDT est défavorable. Le Grand Albigeois et la DDT sont en désaccord sur des questions de drainage des eaux pluviales. Le dossier est donc retardé.

- Lotissement Rue des Ecoles :
Monsieur le Maire indique que toutes les pièces nécessaires au dossier ont été apportées. La signature de la promesse de vente a été effectuée.

- Réunion avec l'assistante sociale :
Martine JUND liste les sujets abordés pendant cette rencontre : canicule, personnes en difficulté pour facture EDF, aidants familiaux, chèques Energie. Deux situations personnelles difficiles sur la commune ont été relevées.
La prochaine réunion avec l'assistante sociale est prévue le jeudi 12 décembre à 14h30.

- Réunion organisée par l'ADM sur la communication en période de campagne électorale :
Jean-Claude ARNAUD fait un retour sur cette réunion.
Six mois avant les élections, la communication institutionnelle des collectivités locales peut bien sûr se poursuivre mais dans un cadre strict car il faut éviter toute propagande électorale en faveur des élus sortants candidats.

- Arbres zone Albipôle :
Claudine MONTELS indique que Monsieur Angel CONDE (C2A) a pris contact avec Jean-Louis SARRET de l'association JACOCOT pour remplacer les arbres de la zone Albipôle qui n'ont pas survécus.

- Rappel des dates des prochaines manifestations :
Vœux aux personnels : vendredi 20 décembre 2019 à 18h30.
Vœux aux Terssacois : vendredi 17 janvier 2020 à 18h30.
Vœux aux nouveaux arrivants : vendredi 7 février 2020 à 18h.

- Rappel des dates des prochaines réunions :
Lundi 14 octobre 2019 : Commission travaux-voiries à 20h30
Lundi 4 novembre 2019 : Commission urbanisme à 20h30
Mardi 5 novembre 2019 : Commission communication à 20h30
Mercredi 6 novembre 2019 : Commission des associations
Mercredi 13 novembre 2019 : Conseil Municipal
Mercredi 27 novembre 2019 : Commission personnel à 20h30

La séance est levée à 20h30

Le secrétaire de séance
Nathalie LACASSAGNE

5 - Vie associative : compte-rendu de la réunion des Présidents

Pascale SAUREL présente ce point de l'ordre du jour.
La réunion des présidents d'associations a eu lieu le 18 septembre dernier à 20h30 au local du foot. Toutes les associations étaient représentées à l'exception du Basket et de la Gymnastique Rythmique.
Les points suivants ont été abordés :

- Point Forum 2019,
- Présentation de la charte,
- Tri sélectif,
- Communication,
- Forum 2020 (proposition d'animations en parallèle du forum),
- Planning des salles.

Lors de la réunion, la charte a été signée par les présidents d'associations et un chèque de 400 € a été remis à l'association JACOCOT, suite à la tombola réalisée pendant le forum.

Monsieur le Maire rappelle que le forum des associations est organisé par la Mairie. Il peut y avoir des animations proposées par des associations mais le but du forum n'est pas lucratif, tous les gains devront être reversés à une association caritative.

Bernard CALMETTES souhaite intervenir sur le partie subvention aux associations. Il propose de revoir le contenu du dossier car certaines associations confondent le compte de résultat avec le bilan. Il a préparé un modèle simplifié à joindre au dossier. Le modèle est distribué en séance.

6 - Convention Média-Tarn « Ecole et Cinéma »

Nathalie LACASSAGNE présente ce point de l'ordre du jour.
Afin que les élèves de l'école puissent continuer à bénéficier du projet « Ecole et Cinéma » de Média-Tarn pour l'année scolaire 2019-2020, il convient de prendre une délibération pour autoriser la signature de la convention.
Pour rappel, le tarif est de 1,50 € par élève et par an.
Pas d'observation particulière, la délibération est adoptée à l'unanimité.

7 - Décisions modificatives budgétaires

Bernard CALMETTES présente ce point de l'ordre du jour.
Décision modificative budget La Garance : Afin de prendre en charge les reliquats de centimes de TVA, il convient de prévoir des crédits budgétaires au 7588 et 65888 pour 1 €.
La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Décision modificative budget général : Les subventions 2018 reçues de l'Etat au titre des travaux divers d'intérêt local ont été titrées en 2018 au compte 1311 – subventions transférables – alors que les biens pour lesquels la subvention a été versée ne sont pas amortissables.
Il convient donc de procéder à leur transfert au compte 1321 – subventions non transférables – pour un montant de 1838 euros. La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Décision modificative budget général : Afin de régler les travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication, il convient d'ouvrir des crédits au 21538 pour 4780 euros en diminuant ceux du 2183 de 1500 euros et ceux du 2128 de 3280 euros. La décision modificative est adoptée à l'unanimité.